



REGLEMENT DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL HUNTER PADD NANTES / CDE 44

En partenariat avec la sellerie PADD Nantes, le Comité Départemental d'Équitation de Loire-Atlantique (CDE44) organise en 2026 un challenge départemental sur des épreuves Hunter Clubs et Poneys organisées en Loire-Atlantique. Le but de ce challenge est de récompenser les cavaliers participants aux concours de Hunter organisées en Loire-Atlantique et de promouvoir l'organisation des concours de Hunter en Loire-Atlantique.

1. Cavaliers concernés :

Tous les cavaliers titulaires d'une licence compétition club 2026 en Loire-Atlantique sont concernés.

2. Epreuves et concours concernés :

Le challenge se courra sur 4 catégories, les épreuves Club 2, Club 1, Poney 2 et Poney 1.

Le challenge Padd Nantes/CDE44 se déroulera sur tous les concours de Hunter organisés en Loire-Atlantique de septembre 2025 à juin 2026

3. Attribution des points :

A l'issue de chaque épreuve, il sera établi un classement « Challenge Padd Nantes/ CDE44 » permettant d'attribuer à chaque cavalier les points liés à ce challenge.

Les points seront attribués en fonction du classement total obtenu sur l'épreuve.

Attribution des points :

- 1^{er} : 12 pts
- 2^{eme}: 10 pts
- 3^{eme}: 9 pts
- 4^{eme}: 8 pts
- 5^{eme}: 7 pts
- 6^{eme}: 6 pts
- 7^{eme}: 5 pts
- 8^{eme}: 4pts
- 9^{eme}: 3 pts
- 10^{eme}: 2 pts

11^{eme} et ensuite, si épreuves terminée (non éliminé, disqualifié ou non partant) : 1 pts

Si un cavalier monte plusieurs chevaux dans une même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour l'attribution des points.

4. Classement :

Pour pouvoir être récompensé lors du classement final, un cavalier devra avoir participé à au moins 2 épreuves du challenge.

Le gagnant sera le cavalier qui aura accumulé le plus de points à l'issue de ses participations.

En cas d'égalité de points, sera déclaré gagnant le cavalier ayant gagné le plus d'épreuves puis s'il y a encore égalité, celui qui aura participé au plus grand nombre d'épreuves.

Si un cavalier est classé dans 2 catégories lors du résultat final du challenge, seul le classement dans l'indice le plus fort sera pris en compte.

5. Prix :

La dotation en lot du challenge « Padd Nantes / CDE44 » sera d'une valeur totale de 1000 euros. La définition des prix et leur valeur sont données à titre indicatif. Le CDE 44 se réserve le droit de modifier la composition des prix en cas de force majeure.

6. Remise des prix :

La remise des récompenses aura lieu lors de la remise des trophées récompensant les champions du département. Chaque cavalier primé sera convoqué par courrier ou par mail. La remise officielle des lots aura lieu auprès des lauréats, ces derniers ne pouvant être représentés. En aucun cas, les lots ne pourront être échangés contre une somme en numéraire.

7. Publicité :

Les gagnants et participants autorisent le CDE44 à publier leur nom, prénom et le cas échéant à présenter et à reproduire leur photographie ou tout document à des fins promotionnelles ou de communication, quel que soit le support et sans que cela puisse donner lieu à aucune indemnisation ou rémunération. Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations les concernant par simple demande auprès du CDE44 (Maison des sports, 44 rue Romain Rolland, 44100 Nantes, cdeequit@aol.com)

8. Responsabilités :

Chaque cavalier participant à ce challenge reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepter. Le CDE 44 se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre, partiellement ou en totalité les opérations liées au challenge si des circonstances majeures l'y oblige, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Contact : Jérôme CRESPIN – 0674957686
Comité Départemental d'Equitation de Loire Atlantique
Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland, 44100 Nantes
www.cde44.fr / cdeequit@aol.com